



Payer un contrôle technique de sa voiture par la boîte

Par **Gul**, le **14/06/2012** à **11:21**

Bonjour,

Je suis gérant majoritaire(100%) d'une eurl à but commercial. Par conséquent je fais pas mal de km avec ma voiture perso et je me rembourse au taux des frais réels des impôts.

Mais le pb c'est que ma voiture ne passe pas au contrôle technique, or j'en ai absolument besoin pour démarcher mes clients (certaines ventes se font chez les clients).

J'ai estimé que je fais environ 30% perso / 70% pro concernant ce que je roule actuellement. Par conséquent est-ce qu'il est légal que ma boîte paie à hauteur de 70% le ct et les opérations de réparations qui en découlent?

Je ne voudrais pas tomber dans de l'ABS, mais là il est clair que l'intérêt commun entre ma société et moi c'est d'avoir une voiture opérationnelle pour aller chercher des clients.

Si c'est légal, comment dois-je déclarer cet avantage aux impôts perso / société et à la compta?

Merci,

Par **janus2fr**, le **14/06/2012** à **13:18**

Bonjour,

Puisque vous vous remboursez déjà pour les km parcourus professionnellement, le barème tient compte de tout, y compris l'entretien. Vous ne pouvez pas vous rembourser 2 fois !

Par **Gul**, le **15/06/2012** à **00:27**

Ok, même si elle ne m'arrange pas, merci pour votre réponse !